

ÉNONCÉ DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Fondée en 1967, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (Beutel Goodman) est une société canadienne privée et indépendante de gestion des placements. Nous avons à cœur de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos clients institutionnels, privés fortunés et particuliers, et de les aider à atteindre leurs objectifs de placement. Notre philosophie de placement fondamentale, ascendante et axée sur la valeur s'appuie sur un processus de recherche exclusif et très discipliné; elle vise la préservation du capital, la réduction du risque absolu et la protection contre les risques de perte sur un marché baissier.

L'objectif du présent énoncé de politique d'investissement responsable consiste à documenter notre engagement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'analyse et de sélection des placements pour tous les comptes gérés par Beutel Goodman. L'énoncé confirme également notre objectif de participation active par notre engagement auprès des entreprises et les votes par procuration. Cet énoncé de politique s'applique à l'ensemble de nos actifs sous gestion, y compris les actifs en actions et les actifs à revenu fixe.

Notre principal objectif à titre de gestionnaires axés sur la valeur est de générer un rendement ajusté en fonction du risque supérieur, à long terme. Nous gardons le cap sur notre objectif en détenant de manière réfléchie et patiente des placements en obligations et en actions de sociétés de grande qualité. Les sociétés qui se démarquent par leurs pratiques ESG affichent souvent bon nombre des fondamentaux solides que nous recherchons dans notre approche d'investissement axée sur la valeur : leurs qualités et leurs pratiques de gestion génèrent des flux de trésorerie stables à long terme. Comme les facteurs ESG peuvent avoir une incidence majeure sur la continuité d'une entreprise, ils représentent un volet important de notre processus d'analyse.

Beutel Goodman a la responsabilité fiduciaire d'agir dans l'intérêt supérieur de ses clients. Nous estimons qu'il est essentiel de veiller à la bonne intendance du capital et nous comptons investir dans les entreprises dans lesquelles nous pensons pouvoir générer de la valeur. De ce point de vue, nous considérons les questions ESG non seulement comme de potentiels sujets de préoccupation, mais également comme des occasions d'investissement. Notre processus d'investissement repose depuis longtemps sur des principes fondamentaux axés sur un horizon d'investissement à plus long terme (de trois à cinq ans) et centrés sur la durabilité des flux de trésorerie. De ce fait, les facteurs de risque ESG significatifs sont intégrés depuis de nombreuses années dans nos processus d'investissement.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En juin 2019, Beutel Goodman a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) parrainés par les Nations unies. En tant que signataires, nous nous engageons à suivre les principes directeurs suivants :

- Intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels;
- Être des investisseurs actifs et intégrer les questions ESG dans nos processus et nos pratiques de placement;
- Chercher à obtenir des informations pertinentes sur les questions ESG auprès des entités dans lesquelles nous investissons;
- Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des PRI au sein du secteur des placements;
- Travailler ensemble pour renforcer notre efficacité à mettre en œuvre les PRI;
- Rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des PRI.

Nous nous engageons à intégrer ces principes dans notre processus de placement au profit de tous nos clients.

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LE PROCESSUS DE PLACEMENT

L'intégration des facteurs ESG est déployée dans l'ensemble de nos placements en actions et en titres à revenu fixe, malgré certaines différences selon les catégories d'actifs.

Notre méthodologie de recherche rigoureuse comprend une analyse ascendante axée sur des éléments fondamentaux afin de distinguer les occasions de valorisation d'entreprises de qualité. Selon nous, les facteurs ESG font partie des risques et des occasions d'importance associés à la durabilité à long terme des investissements. Nous recherchons des entreprises dotées d'une bonne gouvernance et nous nous efforçons d'éviter celles suscitant des controverses environnementales et sociales majeures.

L'ensemble des membres de l'équipe des placements se partagent la responsabilité des recherches en matière d'ESG. Il incombe à tous les gestionnaires de portefeuilles de prendre en considération l'ensemble des risques importants liés aux investissements qu'ils recommandent, y compris ceux relatifs aux ESG.

Chaque rapport de recherche sur les actions ou les titres de crédit que nous préparons, ainsi que leur mise à jour, prennent en compte les facteurs ESG. Les données ESG sont issues de la recherche interne, des tiers fournisseurs de données ESG et de nos rencontres avec la direction des entreprises.

Toutes nos valorisations prennent en compte les facteurs ESG. Chaque analyste construit un modèle financier qui comprend notamment des états financiers prévisionnels, une analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités, menaces) et l'identification des risques financiers significatifs, dont les risques ESG. Cette information est ensuite utilisée pour déterminer des paramètres de valorisation en vue d'étayer une valeur intrinsèque pour l'entreprise.

Notre recherche comprend les facteurs importants suivants :

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
Changements climatiques et émissions de GES	Conditions de travail	Stratégie de l'entreprise
Épuisement des ressources et déforestation	Relations avec les employés	Rémunération des dirigeants
Déchets	Droits de la personne	Efficacité du conseil d'administration et diversité
Pollution	Chaînes d'approvisionnement durable	Planification de la relève
Divulgateion Transparence Reddition de comptes Surveillance		

Même si certains facteurs ESG importants s'étendent à l'ensemble de nos investissements, notre analyse tient compte des divers degrés d'exposition des émetteurs aux principaux risques ESG selon le secteur d'activité et le pays.

Nous prenons en compte les données actuelles et historiques d'un émetteur quant aux progrès accomplis à l'égard des facteurs ESG importants, ainsi que ses résultats par rapport à des sociétés équivalentes, dans l'objectif de distinguer les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier futur. Notre analyse ESG s'arrime de manière cohérente à notre horizon de placement sur une longue période (entre trois et cinq ans). Nous prenons également en considération les répercussions des facteurs systémiques et à long terme, comme l'évolution démographique, la raréfaction des ressources, les développements technologiques et les changements climatiques.

Conformément au processus d'investissement utilisé depuis longtemps, Beutel Goodman n'effectue aucun placement lorsque des facteurs ESG ou d'autres facteurs de risque rendent difficile, voire impossible, l'évaluation exacte de la valeur d'une entreprise en particulier.

Nous intégrons les données ESG dans les évaluations régulières des placements en actions et en titres à revenu fixe, y compris dans les évaluations annuelles de crédit des entreprises et des émetteurs souverains ou non souverains, supranationaux et agences (SSA), tout en effectuant le suivi de toute fluctuation du degré d'exposition aux risques ESG.

PARTICIPATION ACTIVE

Beutel Goodman privilégie une approche axée sur l'intégration d'une gouvernance diligente et susceptible de provoquer des changements positifs, ce, en participant aux discussions. Nous sommes conscients que certains de nos clients exigent une approche avec des restrictions, que nous sommes en mesure de mettre en œuvre dans le cadre de mandats distincts.

L'exercice de nos droits de vote et notre engagement constant auprès des entreprises détenues dans nos portefeuilles constituent les fondements de nos pratiques de participation active. Il s'agit de points de contact importants et les perspectives acquises grâce à cet engagement sont sans cesse intégrées à nos analyses des sociétés et à nos décisions de placement.

Selon nous, l'engagement et le vote par procuration sont des mécanismes efficaces d'atténuation des risques, d'augmentation des rendements et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous prônons depuis longtemps une gouvernance d'entreprise saine qui, de notre point de vue, constitue le fondement d'une gestion responsable des pratiques environnementales et sociales de toute entreprise. Nos équipes chargées des actions et des titres à revenu fixe s'efforcent toutes deux de promouvoir le changement lorsque notre analyse indique qu'un émetteur ne respecte pas les politiques énoncées, lorsqu'il existe des enjeux ESG importants non résolus ou lorsque l'information sur les facteurs ESG est inadéquate. Nous sommes également convaincus que la valeur de l'engagement, dans le traitement des risques systémiques à long terme, a une incidence sur la valeur du portefeuille.

Engagement

Nous pensons qu'en tant que propriétaires des actions ou des obligations d'une entreprise, nous pouvons faire évoluer les questions ESG en engageant le dialogue avec la direction ou les membres du conseil d'administration. Une partie de notre processus hautement discipliné de recherche de placements implique la rencontre de la direction de l'entreprise, ce qui permet de nourrir des réflexions importantes au sujet des émetteurs et des facteurs ESG, ainsi que sur leurs possibles répercussions sur la valeur à long terme des actionnaires. Nous avons une préférence marquée pour les interactions avec le conseil d'administration et la haute direction, même si nous sommes également disposés à rencontrer d'autres hauts dirigeants, y compris des spécialistes ou les chefs des services de l'investissement responsable, de la responsabilité sociale et du développement durable.

Nous cherchons à dialoguer avec l'ensemble des entreprises dans lesquelles nous investissons au moins une fois par an, même si généralement des dialogues ont lieu plusieurs fois par an. Le dialogue est à la fois proactif/ciblé (car nous nous efforçons de comprendre et de promouvoir la gestion des principales considérations ESG par les entreprises) et réactif (lorsque des controverses surgissent). Toutes les activités liées à l'engagement sont enregistrées dans un répertoire central et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs définis font l'objet d'un suivi. Nous rendons compte de nos activités liées à l'engagement à nos clients chaque trimestre et nos rapports sont publiés chaque année sur notre site Web.

Lorsque nous déterminons les entreprises prioritaires à des fins d'engagement proactif/ciblé, nous tenons compte de l'importance de nos placements, des facteurs ESG précis auxquels nous accordons une attention particulière dans nos recherches (par exemple, l'association de la rémunération des dirigeants à l'atteinte des indicateurs ESG, la stratégie de répartition des capitaux ou les répercussions des changements climatiques), des notations en matière d'ESG, de la qualité de l'information fournie, de la qualité du crédit et des différences dans l'exposition aux risques découlant des enjeux ESG sur des marchés et des secteurs particuliers.

Nous procédons à la surveillance régulière de nos placements afin de repérer les incidents ou les controverses susceptibles de nécessiter un engagement réactif. Lorsque des préoccupations majeures en matière d'ESG sont soulevées, nous dialoguons avec l'entreprise à de multiples reprises sur une période donnée afin de permettre la mise en œuvre de changements positifs. Lorsque les mesures prises par l'entreprise sont insatisfaisantes, nous n'hésitons pas à manifester notre désaccord à l'aide des votes par procuration. L'échec d'un engagement et les votes par procuration sont des facteurs influents dans toute décision de réduire un placement ou de s'en départir.

L'engagement de nos équipes des titres à revenu fixe s'exerce en étroite coordination avec leurs homologues de l'équipe des actions pour que des pratiques exemplaires soient mises en œuvre. Notre recherche exclusive sur les titres de crédit comporte une analyse détaillée des facteurs ESG, notamment une liste de cibles d'engagement associées à ces facteurs. L'équipe des titres à revenu fixe s'entretient activement avec la direction de l'entreprise sur les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur la durabilité des flux de trésorerie de l'entreprise – et, en fin de compte, sur sa capacité de remboursement de ses créances – ou alors susceptibles d'avoir une incidence négative sur la valeur des obligations. Ces enjeux sont généralement abordés lors des rencontres avec l'entreprise partagées entre nos analystes des équipes des actions et des titres à revenu fixe ou nos gestionnaires de portefeuilles, plus particulièrement celles auprès d'émetteurs canadiens. Parmi les thèmes récurrents liés à l'engagement, on retrouve la répartition des capitaux et la planification stratégique, la gouvernance, les politiques environnementales, y compris la gestion des risques climatiques, les relations avec les employés et les relations de travail, ainsi que les questions générales de communication, de transparence et de reddition de comptes en lien avec les facteurs ESG.

L'influence des investisseurs en titres à revenu fixe varie tout au long du cycle de vie d'une émission obligataire. Par conséquent, en plus de notre engagement pendant la période de détention des titres, nous engageons également le dialogue avec les émetteurs de titres à revenu fixe à l'étape précédant l'investissement et lors des mises à jour aux investisseurs en lien avec un refinancement. Pour nos placements à revenu fixe émanant d'émetteurs souverains et supranationaux et d'agences (SSA), nous nous adressons aux ministères des Finances des provinces lors des réunions d'évaluation périodique.

Vote par procuration

Nous sommes d'avis que les votes par procuration peuvent favoriser une saine gouvernance d'entreprise et améliorer les politiques environnementales et sociales, et qu'ils sont indispensables à l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Dans le cadre de nos responsabilités de gestion de portefeuilles, nous examinons chaque enjeu visé par une procuration avant d'exercer notre droit de vote. Nous évaluons tous les bulletins de vote, y compris ceux portant sur les pratiques ESG, selon leur compatibilité avec la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Même si nous sommes abonnés à des services de votes par procuration et que nous prenons en considération les analyses et les recommandations de ce fournisseur de services, nous nous forgeons notre propre opinion et votons en conséquence. Les décisions que nous prenons à l'égard du vote ainsi que les motifs qui les sous-tendent (en cas de vote contre la direction ou contre un fournisseur de services de votes par procuration) sont toujours rendues publiques.

L'approche que nous préconisons à l'égard du vote par procuration est présentée de manière détaillée dans les [Lignes directrices sur le vote par procuration](#).

Engagement collaboratif

Nous aspirons à participer davantage à des activités d'engagement collaboratif qui s'arriment à notre philosophie de gestion active et à nos mesures prioritaires en matière d'ESG. Nous reconnaissons que la mise en commun des ressources avec d'autres investisseurs peut améliorer l'efficacité des mesures d'engagement et entraîner des répercussions positives.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont l'un des facteurs ESG les plus critiques à l'échelle mondiale et dans tous les secteurs économiques. La valeur des entreprises peut être affectée à long terme par l'exposition directe ou indirecte aux risques physiques découlant de conditions météorologiques extrêmes et de situations météorologiques changeantes, ainsi qu'aux risques de transition liés à leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris aux risques politiques et juridiques, aux risques technologiques, aux risques de marché et aux risques de réputation. Nous pensons donc que la prise en considération des risques climatiques dans notre processus de placement cadre avec notre devoir fiduciaire envers nos clients.

Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, le traité mondial sur le climat visant à limiter à moins de 2°C l'augmentation de la température moyenne mondiale par rapport aux niveaux préindustriels et, si possible, à un maximum de 1,5°C. Selon le consensus scientifique, pour atteindre ces objectifs d'ici la fin du siècle, l'économie mondiale doit devenir effectivement carboneutre d'ici 2050.

Nous appuyons également les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière pour traiter les risques systémiques que les changements climatiques font peser sur le système financier mondial. Nous encourageons l'ensemble des entreprises faisant partie de nos portefeuilles à fournir des informations sur les risques climatiques concordant avec les recommandations du GIFCC.

Les changements climatiques sont un facteur essentiel de notre intégration des principes ESG et de nos approches en matière de participation active, y compris notre engagement et les votes par procuration. En plus de prendre en considération les risques climatiques auxquels sont confrontées les entreprises émettrices d'un taux élevé de GES ou fortement exposées aux répercussions physiques des changements

climatiques, nous considérons également les possibilités pour les entreprises dont les activités commerciales et les technologies peuvent contribuer à l'atteinte des cibles climatiques.

Les responsabilités en matière d'ESG attribuées à chaque échelon au sein de Beutel Goodman comprennent spécifiquement l'incorporation des changements climatiques parmi les facteurs ESG prépondérants. Nous nous engageons à poursuivre le développement de notre stratégie pour cette facette émergente des pratiques ESG.

GOVERNANCE

Le comité de gestion de Beutel Goodman, la plus haute autorité décisionnelle au sein de notre société, est chargé de la surveillance de notre approche en matière d'ESG.

La responsabilité des recherches est partagée entre l'ensemble des membres de l'équipe des placements, car les gestionnaires de portefeuilles et les analystes ont la responsabilité de prendre en considération l'ensemble des risques importants liés aux placements qu'ils recommandent, ce qui comprend les questions ESG, s'il y a lieu.

Nous avons confié la responsabilité de diriger la mise en œuvre et la coordination de nos activités ESG à deux membres de l'équipe représentant nos équipes des actions et des titres à revenu fixe. Nous avons également constitué un groupe de travail ESG composé de membres de nos équipes des actions et des titres à revenu fixe et de représentants de notre groupe attiré à la clientèle privée et de nos canaux de clientèle institutionnelle. Le groupe de travail ESG se réunit régulièrement pour discuter des questions portant sur les facteurs ESG et l'investissement responsable, ce qui permet de veiller au maintien de la cohérence entre les catégories d'actifs et les stratégies.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE LA POLITIQUE

Le comité de gestion de Beutel Goodman a approuvé le présent énoncé de politique.

Tous les gestionnaires de portefeuilles intégreront les critères ESG dans leur recherche ascendante et leur processus de placement, et exerceront une participation active, y compris par l'engagement et les votes par procuration, en conformité avec les dispositions du présent énoncé de politique.

Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de fournir au comité de gestion des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du présent énoncé de politique.

Tout conflit d'intérêts susceptible de survenir dans le cadre de nos activités liées à l'ESG, y compris l'engagement et les votes par procuration, est régi par notre [Énoncé de déclaration des conflits d'intérêts](#).

Le présent énoncé de politique sera revu chaque année par le comité de gestion.

RAPPORTS ET INFORMATION

À partir de 2021, Beutel Goodman rendra compte chaque année des progrès accomplis en matière d'intégration des facteurs ESG et de gestion active au moyen d'un *Rapport annuel sur l'investissement responsable* exhaustif publié sur le site Web. Notre rapport sur la transparence dans le cadre des PRI sera accessible au public sur le site Web des PRI et sur notre site Web à l'adresse www.beutelgoodman.com.

Des renseignements complémentaires sur nos placements et sur les données de vote par procuration sont également accessibles sur notre site web.